

PROCÈS – VERBAL

Réunion du Conseil Municipal du 09 Juillet 2019

Convocation du 02 Juillet 2019

L'an deux mille dix-neuf et le neuf Juillet à 18 H 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian SCHOEPFER, Maire.

DATE D’AFFICHAGE : 2 Juillet 2019.

Nombre de Conseillers : Effectif légal : 27

En Exercice : 27

Présents : 15

Votants : 19

DATE DE LA CONVOCATION : 2 juillet 2019

DATE D’AFFICHAGE : 2 juillet 2019

Présents : M. COLLINS, Mme MESLIN, Mme PUEL, M. FABRE Jean, M. KLEPPER, Mme VEZIAND, Adjoints, Mme DALLENBACH, Mrs ZERBIB, PUJOLAS, DIVOL, Mme Mrs VALLADIER, FABREGOUL, Mme FORT-LANES, M. DEVAUX Marcel,

Absents Excusés : MM. FABRE Éric, MICHEL, Mmes FAMERY, DOMECH, MALEFANT, PARRINELLO, GOULARD-PETIT, M. SZYMANSKI, Mmes LELIEVRE, SOUBEYROUX, M. ALLIÉ, Mme DEVAUX.

Procurations : de M. MICHEL à Mme MESLIN, M. Eric FABRE à M. Jean FABRE, de Mme FAMERY à M. FABREGOUL, de Mme SOUBEYROUX à Mme VEZIAND

Secrétaire de Séance : Mme VEZIAND Monique

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 H 30.

Monsieur le Maire soumet l'approbation du procès-verbal de la séance du 29 Mai 2019 au vote du Conseil Municipal.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité, et Monsieur le Maire procède à la lecture des pouvoirs.

Mme Monique VEZIAND est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance.

I. ACQUISITION PARCELLE CENTRE VILLAGE : BD 163 *(Rapporteurs Christian SCHOEPFER – Yves-Richard COLLINS)*

Le 23 Mai 2019, une déclaration d'intention d'aliéner a été reçue en Mairie pour la parcelle cadastrée section BD n° 163 pour une superficie de 196 m². Cette parcelle est située Avenue de la Vaunage à l'entrée du Parc Municipal, et appartient à M. Paul TARACKOZY.

Le montant de la vente s'élève à 50 000 €.

La situation centrale stratégique de ce bien qui comprend le terrain et un hangar vétuste permet d'envisager un projet de réaménagement de l'entrée du Parc Municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal d'exercer son droit de préemption urbain.

Décision adoptée à l'unanimité.

II. SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE CLUB TAURIN LOU SAQUETOUN

(Rapporteurs Christian SCHOEPFER – Jeannette MESLIN)

Monsieur le Maire informe que dans le cadre des festivités de la Féria 2019 et afin de faire face aux dépenses supplémentaires, le Club Taurin « Lou Saquetoun » sollicite une subvention complémentaire de 450 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son avis.

Décision adoptée par 17 voix pour, 1 contre (P. KLEPPER) et 1 abstention (J. MESLIN).

III. GESTION ENTRETIEN OUVRAGES EXISTANTS RELATIFS A LA COMPÉTENCE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI) – CONVENTION NÎMES-MÉTROPOLE/COMMUNE DE CAISSARGUES

(Rapporteurs Christian SCHOEPFER – Jeannette MESLIN)

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que la compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) est exercée depuis le 1^{er} Janvier 2018 par Nîmes-Métropole.

Dans l'intérêt des deux collectivités, Nîmes-Métropole souhaite confier à la Commune la gestion des ouvrages relatifs à ladite compétence. Les services techniques de la Commune sont pleinement opérationnels pour remplir ces missions ainsi que la gestion de ces mêmes ouvrages en pré crise.

Afin de fixer les modalités par laquelle Nîmes-Métropole entend confier cette gestion à la Commune et notamment les conditions financières, une convention (transmise par voie dématérialisée) est nécessaire.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Décision adoptée à l'unanimité.

IV. CRÉATION DE DEUX POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE

(Rapporteur Christian SCHOEPFER)

Il est proposé au Conseil Municipal la création de deux postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} Septembre 2019 pour favoriser la promotion de deux adjoints techniques de 2^{ème} classe qui remplissent les conditions requises et qui sont inscrits sur le tableau d'avancement de grade établi après avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard.

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son avis.

Décision adoptée à l'unanimité.

V. MODIFICATION SUBVENTIONS A CERTAINES ASSOCIATIONS

(Rapporteurs Christian SCHOEPFER – Jeannette MESLIN)

Monsieur le Maire informe que le tableau des subventions aux Associations présenté à la séance du Conseil Municipal du 9 Avril 2019 comportait une inversion de montant.

Un tableau rectificatif est proposé (transmis par voie dématérialisée).

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son avis.

Décision adoptée à l'unanimité.

VI. TRAVAUX ÉQUIPEMENTS ET DE SÉCURISATION COMPLEXE JEAN-PHILIPPE LAMOUR - DEMANDE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU GARD

(Rapporteurs Christian SCHOEPFER – Monique VEZIAND)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 22 Janvier 2019, une demande de subvention au Conseil Départemental du Gard avait été sollicitée pour trois projets :

- Arrosage mini terrain de football,
- Sécurisation par pose de clôtures des terrains de tennis et terrain d'entraînement de football,
- Création d'un plateau extérieur de fitness.

Afin de présenter un dossier global au Conseil Départemental, ces trois projets sont regroupés et le Conseil Départemental statuera sur les « Travaux d'Equipements et de sécurisation du complexe Jean-Philippe Lamour » pour un montant estimé à 141 456 € HT. La subvention éventuellement accordée s'élève à 25 % du montant des travaux soit 35 364 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de donner son avis.

Décision adoptée à l'unanimité.

VII. CLIMATISATION DES BUREAUX DE LA COMMUNAUTÉ DE BRIGADES (COB) DE LA GENDARMERIE DE BOUILLARGUES CONVENTION DE FINANCEMENT

(Rapporteur Christian SCHOEPFER)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les bureaux de la Communauté de Brigades (COB) de Gendarmerie de Bouillargues a saisi les six Communes sur sept situées sur leur territoire de compétence afin de financer la pose d'une climatisation dans leur local. La Commune de BELLEGARDE est exclue du dispositif, celle-ci considérant avoir déjà réalisé sa propre contribution par la construction de la Gendarmerie de Bellegarde.

Les travaux consistent à améliorer les conditions d'accueil et les conditions de travail des gendarmes de la COB. Un devis de la Sté VITAHOME Services d'un montant de 13 320 € TTC a été transmis par la Gendarmerie, résultant d'une consultation réalisée par ses soins et se révélant le mieux-disant.

La contribution s'effectuera au prorata de la population de chaque commune au 1^{er} janvier 2019 et ne concerne que ces travaux pour un montant de 13 320 €.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention (projet transmis par voie dématérialisée) et tous documents afférents à ce dossier.

Décision adoptée par 15 voix pour et 4 abstentions (B. DIVOL, J. MESLIN, P. PUJOLAS, . Y-R COLLINS).

VIII. DÉCISION MODIFICATIVE 2019/01

(Rapporteurs Christian SCHOEPFER – Jeannette MESLIN)

Pour assurer budgétairement certaines décisions intervenues depuis le vote du Budget Primitif, des modifications et ajustements des dépenses (en fonctionnement et investissement) sont nécessaires.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la Décision Modificative n° 2019-01 (transmise par voie dématérialisée).

Décision adoptée à l'unanimité.

INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL :

DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

DECISION 2019-018 – Marché « réservé » Entretien des Espaces verts – Déclaration sans suite pour motif d'intérêt général pour cause d'irrégularité procédurale

DECISION 2019-019 – Marché unique de services à procédure formalisée – Gestion du Centre de Loisirs sans hébergement et Accueil de loisirs périscolaire - attribué à l'Association LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DU GARD sise 49 Boulevard Jean Jaurès à NIMES, pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois à compter du 2.09.2019, pour un montant global de 499 899 € HT.

L'ordre du Jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19 H 10.

Le Maire,
Christian SCHOEPFER

